Image not found or type unknown

Résilier contrat semi exclusif

Par **roro52**, le **14/06/2018** à **03:30**

Bonjour,
Nous avons signé un contrat semi exclusif avec une agence immobilière mais nous ne sommes pas satisfaits de leur prestation nous n'avons eu à ce jour qu'une visite de leur part en bientôt deux mois. Suite à un appel téléphonique de l agent qui nous disait ne rien avoir de son côté nous avons concédé une baisse de prix malgré ça rien de plus. En relisant leur plan d'action je vois que nous aurions dû avoir un rdv en agence le 12 juin or, rien n'a été fixé ou demandé. Il est inscrit qu'en cas de non réalisation de l un des engagements on pourrait résilier le contrat. Peut on le faire ou l appel téléphonique qu'il a passé le dispensait de ce rdv? De notre côté nous n avons pas non plus demandé à faire ce rdv. D avance merci.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés